






# COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	CHOLET (49) – Piscine GLISSEO	25 m - 10 couloirs
	<b>Samedi 08 novembre 2014</b> (date protégée pour la finale régionale)		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2004 & après titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur <a href="http://www.extranat.fr">www.extranat.fr</a> <b>du mardi 28 octobre 0h00 au mardi 4 novembre 23 h 59</b> Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.		Tarif : 52 € par équipe
	<p>Attention :</p> <p>Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2.</p> <p>Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur extranat avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.</p>		

## Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'à mardi 04/11/14 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

## Mode de qualification & conditions d'accès :

- les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2013/14.
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- obligation de participer à la poule régionale pour les équipes qualifiées
- les éventuels forfaits sont à déclarer au comité régional pour le 06/10/14 (en cas de forfait se référer à l'annuaire fédéral, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- il sera procédé au remplacement des forfaits sans limite d'équipe par sexe.

## Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (Classement au temps)
- 4 **Épreuves de relais** (4 en dames et 4 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre. (Classement au temps)

## Programme :

1 <sup>ère</sup> REUNION	2 <sup>ème</sup> REUNION
ouverture des portes : 7H45 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45 et remise du challenge J. DEBOCQ	ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 16H10 - début des épreuves : 16H15
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M <b>Entracte 10 mn</b> 100 DOS DAMES 200 DOS MESSIEURS 100 BRASSE DAMES 200 BRASSE MESSIEURS 100 LIBRE DAMES 400 LIBRE MESSIEURS 100 PAPILLON DAMES 200 PAPILLON MESSIEURS 100 4 NAGES DAMES 200 4 NAGES MESSIEURS <b>Entracte 15 mn</b> 4 X 100 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 Libre DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M <b>Entracte 10 mn</b> 200 DOS DAMES 100 DOS MESSIEURS 200 BRASSE DAMES 100 BRASSE MESSIEURS 400 LIBRE DAMES 100 LIBRE MESSIEURS 200 PAPILLON DAMES 100 PAPILLON MESSIEURS 200 4 NAGES DAMES 100 4 NAGES MESSIEURS <b>entracte 15 mn</b> 4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

**Important :** les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part **NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat**

# COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

F.Legal le 02/09/14 Indice A

## Règlement :

- Se référer aux pages 128 à 130 de «*Annuel Règlements 2014/2015*»
- S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.
- Nota : depuis la saison sportive 2012/2013, les nageurs(ses) nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, pass'sport de l'eau et le pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace ExtraNat.
- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.
- Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Élite, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine de la demande afin d'obtenir son intégration **à la date du 9 octobre** de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN.
- Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen » ou de série Élite.

## Dispositions particulières :

- **Réglementaires :**  
Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.  
**Précision :** la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.  
**Exemples :**
  1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
  2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
  3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
  4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
  5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
  6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
  7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.
- **Du comité régional des PDL :**  
Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le relais 4 x 200 libre (sur un 100 libre au choix)  
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 libre dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1<sup>ère</sup> réunion  
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans la première heure d'échauffement de la 2<sup>ème</sup> réunion.  
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2<sup>ème</sup> réunion.

## Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

## Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

**Forfait :** 90,00 € par équipe après le 06/10/2014

# COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

## INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 08 novembre 2014  
Cholet

### LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARCONS</u>		<u>Pts</u>
1	NANTES NATATION 1	15489	1	NANTES NATATION 1	16865
2	ANGERS NATATION 1	15151	2	LA ROCHE/YON NAT.	16076
3	LA ROCHE/YON NAT	14967	3	ANGERS NATATION 1	15648
4	NANTES ASPTT	14501	4	CA CHOLET 1	15510
5	CN LE MANS	14256	5	ST NAZAIRE A.N.	15303
6	ST NAZAIRE A.N.	13653	6	AS CARQUEFOU	14711
7	ST SEBASTIEN NAT.	13258	7	CN LE MANS	14475
8	AS AVRILLE NAT.	13053	8	NANTES ASPTT	14177
9	CA CHOLET	12852	9	ANGERS NATATION 2	14074
10	JS ALLONNES	11974	10	ST SEBASTIEN NAT	14055
11	CHALLANS NAT.	11674	11	AS AVRILLE NAT.	13548
12	LES GOELANDS DE SABLE	11569	12	STADE LAVALLOIS	13510
13	ANGERS NATATION 2	11386	13	CHALLANS NATATION	13277
14	AS CARQUEFOU	11385	14	LES GOELANDS SABLE	13212
15	CN FONTENAY LE COMTE	11352	15	CN FONTENAY LE COMTE	12293
16	SN LE LUDE	11205	16	CA CHOLET 2	12097
17	LA NAT SUZERAINE	10460	17	D.P.O	11911
18	STADE LAVALLOIS	10282	18	NANTES NATATION 2	11873
19	NANTES NATATION 2	10252	19	M.A.S.ANCENIS	11807
20	CN LUCON	10036	20	LA NAT SUZERAINE	11533
<b>Equipes remplaçantes</b>			<b>Equipes remplaçantes</b>		
01	SAUMUR NATATION	9897	01	SAUMUR NATATION	11497
02	ST HERBLAIN NATATION	9870	02	VSF LA FERTE BERNARD	11441
03	NANTES ASPTT 2	9861	03	CN LE MANS 2	11402